



Changement de domicile et retractation

Par **evel**, le **13/07/2010** à **08:42**

bonjour rnma fille qui a bientôt 13 ans a fait une demande pour vivre desormais chez moi , j'ai lancé la procedure comme il se doit avec une avocate et nous attendions que le juge convoque ma fille pour etre entendu comme elle en a fait le souhait. ma fille apres discussion avec sa mere vient de se retracter . j'ai eue l'aide juridictionnelle totale accordée par le tribunal etant au rsa . es ce que mon avocate sera tout de meme payé etant donné qu ele dossier etait déposé au jaf on attendait juste le rendez vous au juge ??rnmerci de votre reponse cordialement